

vint secrétaire. Il fut maintenu par les Bourbons, pendant quelque temps, comme magistrat et fut chargé de préparer un projet de loi sur la *réforme du jury* ; mais devenu vieux et infirme, il fut mis à la retraite et mourut à l'âge de 86 ans, avec la réputation d'un député consciencieux, ami de son pays et zélé partisan des libertés publiques.

Principaux écrits publiés par M. Jean-Louis Girod :

1° *Rapport fait au Conseil des Anciens, sur la résolution relative aux rentrées et aux pensionnaires de l'Etat*, 12 nivôse an V ; in-8 de 12 p. Paris, imp. nat.

2° *Rapport sur la résolution du 7 floréal, relative à l'arriéré des traitements des fonctionnaires publics*. 14 floréal an V, in-8° de 11 pag. Paris, imp. nat.

3° *Opinion sur la résolution du 16 floréal, relative à la loi du 2 brumaire et à la reconnaissance des enfants nés hors mariage*. — Séance du 8 thermidor an VI, in-8°, Paris, imp. nat.

4° *Opinion sur la résolution du 27 ventôse, relative à l'exercice de l'action en rescision dans les ventes faites en papier-monnaie avant le 14 fructidor an III*. — Du 9 floréal an VI, in-8° de 19 pages. Paris, imp. nat.

5° *Discours prononcé à l'ouverture de la fête du 9 thermidor an VII*, in-8°, 8 p. Paris.

6° *Réponse aux objections faites contre les opérations de l'assemblée électorale du dép^t de l'Ain en l'an VII*, in-4° de 11 pages, Paris.

7° *Rapport sur les déclarations à faire de tous les objets dus, appartenant à des prévenus d'émigration*. Paris, imp. nat. messidor an IV.

8° *Opinion sur la résolution du 16 brumaire, relative à la*